Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie des P'tits Mollusques Inc.	2016314	Le 15 décembre 2021
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie des P'tits Mollusques 2		(506) 743-5433
Adresse		
26 rue du Parc Bouctouche NB E4S 3C5		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Rachelle Roy Arseneau	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

-Visite en début d'après-midi à l'établissement pour l'inspection de renouvellement du permis.
-Le ratio est respecté lors de la visite.
-Dès notre arrivée les enfants ne sont pas présents à la halte, nous procédons à l'inspection de l'établissement avec la directrice.
-Nous observons beaucoup de documentation affichée sur les murs des activités qui ont été faites avec les enfants tout au long de l'année.
-Les zones de jeux sont invitantes et accueillante et le matériel est en grande quantité.
-La directrice et un éducateur sont allés cherchés les enfants à l'école en marchant, lorsque les enfants arrivent ils se lavent les mains. Certains d'entre eux vont faire de la peinture sur toile et les autres sont en attentes d'une activité.
-L'établissement rencontre les exigences sur la loi des services à la petite enfance, le permis est recommandé.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 décembre 2021 — Date

original signé par
Denise Cormier — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 décembre 2021 — Date